

Conseil canadien pour les réfugiés

Rapport de situation annuel 2006

Côté «+»



+ Diminution des frais relatifs au droit de résidence permanente

À partir du 2 mai 2006, le gouvernement a réduit de moitié les frais relatifs au droit de résidence permanente pour les nouveaux immigrants, passant de \$975 à \$490. Ces frais ont été imposés en 1995 à tous les réfugiés et immigrants adultes devenant des résidents permanents. En 2000, les réfugiés furent exemptés de ces frais. Les réfugiés au Canada, comme les immigrants, doivent toujours payer des frais de traitement pour la résidence permanente (\$550 par adulte, \$150 par enfant).

+ Investissement accru dans les services d'établissement

Le budget de mai 2006 a confirmé l'engagement pris par le gouvernement précédent, soit d'augmenter les ressources pour l'établissement et l'intégration (\$307 millions sur deux ans).

+ Retours temporaires

À partir du 31 août 2006, le gouvernement a cessé d'utiliser les "retours temporaires" pour les demandeurs d'asile, une pratique administrative qui fait en sorte que les demandeurs d'asile à la frontière canado-étasunienne sont retournés aux États-Unis avec un rendez-vous pour revenir plus tard. S'ils sont détenus aux États-Unis, les demandeurs d'asile peuvent se voir refuser le droit de poursuivre leur demande au Canada. Ne plus recourir de façon routinière aux retours temporaires est une bonne chose; toutefois les nouvelles directives prévoient que ceux-ci peuvent toujours être utilisés dans des circonstances exceptionnelles.

+ Protection temporaire pour les personnes victimes de la traite

Le 11 mai 2006, le gouvernement a annoncé de nouvelles directives concernant les permis de séjour temporaire pour les personnes victimes de la traite. Il s'agit d'un premier pas pour que ces personnes, souvent des femmes et des enfants, soient considérées comme les victimes d'un crime plutôt que comme des personnes qui doivent être détenues et déportées. Il reste encore du travail à faire concernant les aspects problématiques des directives et les solutions à long terme pour les personnes victimes de la traite.

+ Nouvelles directives humanitaires

En juin 2006, en réponse à une recommandation faite par le CCR et d'autres, Citoyenneté et Immigration Canada a émis de nouvelles directives qui donnent une plus grande flexibilité dans les réponses aux situations particulières des personnes qui font une demande pour des motifs d'ordre humanitaire.

+ Réaction à la guerre au Liban

Le gouvernement canadien a répondu de manière efficace aux Canadiens coincés au Liban durant la guerre, incluant le traitement en urgence des membres de la famille de Canadiens. Il aurait toutefois été préférable d'offrir aux résidents permanents les mêmes services d'évacuation que ceux offerts aux citoyens.

+ Vérification sécuritaire dès l'arrivée

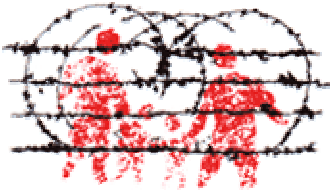
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a émis de nouvelles instructions en février 2006 pour que les demandeurs d'asile ne soient pas obligés d'attendre indéfiniment pour une audience si les vérifications de sécurité sont retardés. Une audience est maintenant prévue après une année.

+ Mesures coercitives dans les écoles

L'Agence des services frontaliers du Canada a émis une nouvelle politique en mai 2006 qui interdit aux agents d'application de la loi d'entrer dans les écoles pour arrêter les enfants.

+ Communication avec les groupes de parrainage

Citoyenneté et Immigration Canada a amélioré la circulation de l'information pour les groupes qui parrainent des réfugiés, ce qui leur permet d'en savoir plus sur le traitement des demandes des réfugiés qu'ils parrainent.



Conseil canadien pour les réfugiés

Rapport de situation annuel 2006

Côté «-»

➤ Tiers pays sûrs

L'Entente sur les tiers pays sûrs, mise en vigueur en décembre 2004, a eu un impact dévastateur sur les réfugiés. La frontière terrestre étant largement fermée aux réfugiés, il y a eu moins de demandes d'asile faites au Canada en 2005 que dans toute autre année depuis le milieu des années 1980. Entre temps, la situation des droits humains aux États-Unis s'est détériorée, surtout en ce qui a trait au respect de la Convention contre la torture, faisant des États-Unis un pays moins sûr que jamais.

➤ Certificats de sécurité

Cinq hommes musulmans font toujours l'objet de certificats de sécurité, incapables de se défendre de manière juste parce qu'ils n'ont pas le droit de connaître les preuves retenues contre eux. Mohamed Harkat a été libéré (sujet à des conditions extrêmement restrictives); trois autres hommes demeurent en détention (ils ont tous passé plus de 5 ans en prison). En juin 2006, la Cour suprême a entendu des contestations concernant des violations de droits inhérentes au processus des certificats de sécurité : la décision est à venir.

➤ Retour vers la torture

Le gouvernement canadien a maintenu sa position qu'il déportera des personnes vers la torture, malgré le fait que ceci est clairement interdit par la Convention contre la torture. En juin 2006, le gouvernement canadien a rejeté la demande du Comité de l'ONU contre la torture de remettre la déportation de Bachan Singh Sogi pour que le comité puisse étudier sa requête.

➤ Appel pour les réfugiés

Le nouveau gouvernement conservateur a refusé de mettre en œuvre le droit d'appel pour les demandeurs d'asile, tel que le prévoit la loi adoptée par le Parlement. En conséquence, les mauvaises décisions prises au sujet de demandes d'asile ne sont toujours pas corrigées.

➤ Le parrainage privé des réfugiés

Les réfugiés parrainés par le secteur privé continuent d'attendre outremer dans des arriérés grandissants, le traitement prenant habituellement des années. Malgré les arriérés de demandeurs en attente, le gouvernement n'a même pas réussi, en 2005, à atteindre le niveau minimal prévu pour les réfugiés parrainés par le secteur privé.

➤ Réunification des familles

L'emphase mise par le gouvernement sur l'immigration économique a eu comme conséquence que peu d'attention a été mis dans la résolution des problèmes de familles qui tentent de se réunir. Parmi ces problèmes, on retrouve les longs délais de traitement, la définition étroite de la famille et des obstacles de procédures comme les demandes de test d'ADN.

➤ Personnes sans statut

Le gouvernement n'a pas abordé la situation des nombreuses personnes qui vivent sans statut au Canada. Malgré le fait que ces personnes contribuent de manière essentielle à l'économie et au tissu social canadiens, elles demeurent vulnérables face à l'exploitation à cause de leur absence de statut.

➤ Manque de nominations à la CISR

Le gouvernement n'a pas procédé à temps à des nominations de membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le manque de commissaires fait en sorte que les demandeurs d'asile et autres personnes qui comparaissent devant la Commission font face à une attente prolongée.

➤ L'armement des agents à la frontière

En août 2006, le premier ministre a annoncé l'armement de l'Agence des services frontaliers du Canada. Les agents à la frontière portant une arme enverront un message d'hostilité et de méfiance aux personnes arrivant au Canada, et cela pourrait être particulièrement traumatisant pour les réfugiés qui arrivent au Canada à la recherche de la protection.

➤ Compressions budgétaires fédérales

En septembre 2006, le gouvernement a annoncé des compressions budgétaires qui auront des impacts négatifs sur les réfugiés et les immigrants. Plusieurs compressions concernaient des montants d'argent relativement petits, mais elles vont miner sérieusement les efforts faits en vue d'atteindre l'égalité dans la société canadienne.

➤ Refus humanitaires

Plusieurs ressortissants de pays sous moratoire se sont vus refuser leur demande pour considération humanitaire (CH), même s'ils sont bien établis au Canada et vivent ici depuis des années. Il en ressort le besoin d'un mécanisme avec des critères précis pour accorder la résidence permanente aux personnes qui ne peuvent être déportées à cause de l'insécurité généralisée qui règne dans leur pays d'origine.



Références au : Rapport de situation annuel 2006 Côté « + »



Frais relatifs au droit de résidence permanente diminués de moitié

Discours du budget 2006, L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, 2 mai 2006, disponible à <http://www.fin.gc.ca/budget06/speech/speechf.htm> « Dès maintenant, le droit de résidence permanente est réduit de 50 %, et il passe de 975 \$ à 490 \$. »

Au sujet des préoccupations des CCR sur ces frais, voir le document du CCR, *Conséquences du droit exigé pour l'établissement*, février 1997, <http://www.ccrweb.ca/role.htm>

Investissement accru dans les services d'établissement

Discours du budget 2006, L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, 2 mai 2006, disponible à <http://www.fin.gc.ca/budget06/speech/speechf.htm> « Nous augmentons de 307 millions le financement accordé à l'établissement des immigrants. »

Voir aussi le communiqué de presse de CIC, *Le nouveau gouvernement du Canada alloue un financement de 307 millions de dollars pour les services d'établissement*, 10 novembre 2006, <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/06/0620-f.html>

Pour la recommandation du CCR d'augmenter le financement, voir *Comments on settlement and integration to the Standing Committee on Citizenship and Immigration*, 16 avril 2003, <http://www.ccrweb.ca/settlementcomments.html> (disponible en anglais seulement)

Retours temporaires

Pour la version gouvernementale de la décision de mettre fin aux retours temporaires, voir le rapport sur la première année de la mise en œuvre de l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis, *Partenariat pour la protection : Examen de la première année*, novembre 2006, <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/partenariat/index.html>

Pour les préoccupations du HCR, voir le rapport de surveillance du HCR disponible à : <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/partenariat/annexes.html>

Pour des informations à propos d'une pétition à la Commission interaméricaine des droits de l'homme qui mettent en question l'emploi des retours temporaires, voir le communiqué de presse du CCR *Des groupes de défense des droits demandent à la OÉA de qualifier de contraire au droit international une politique canadienne envers les réfugiés*, 1 avril 2004, <http://www.ccrweb.ca/petitionfr.html>. Le 27 octobre 2006, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a jugé la pétition admissible, *John Doe et Al. Canada* (Rapport no. 121/06).

Protection temporaire pour les personnes victimes de la traite

Communiqué de CIC, *Assistance aux victimes de la traite de personnes*, 11 mai 2006, www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/06/0602-f.html

Communiqué du CCR, *Le CCR accueille favorablement les mesures de protection urgentes à l'intention des personnes ayant subi la traite*, 11 mai 2006, <http://www.ccrweb.ca/commtraite11mai06.htm>.

Nouvelles directives humanitaires

Pour la recommandation du CCR, voir *Questions à traiter lors de la table ronde sur les CH, les 27 et 28 mars 2006*, 27-28 mars 2006, <http://www.ccrweb.ca/CHmars06.html>. « Obstacles à l'établissement pour ceux qui sont acceptés en principe » point A, 10.

La nouvelle politique se trouve dans les *Directives intérimaires aux agents de CIC concernant l'examen de demandes fondées sur des circonstances d'ordre humanitaire au Canada*, émises le 7 juin 2006. Selon ces directives, « Les agents de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) qui évaluent les demandes fondées sur des circonstances d'ordre humanitaire (CH) doivent envisager d'accorder une dispense des critères ou obligations prévus dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), notamment des interdictions de territoire, lorsque le ressortissant étranger a présenté une telle demande ou qu'il a clairement l'intention d'en présenter une si l'on se fie aux documents. »

Réaction à la guerre au Liban

Communiqué de CIC, *Mesures prises en matière d'immigration pour favoriser le regroupement des familles touchées par le conflit au Liban*, 27 juillet 2006, <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/06/0606-f.html>.

Vérification sécuritaire dès l'arrivée

Voir CISR, *Instructions régissant la gestion des demandes d'asile en attente du contrôle de sécurité préliminaire*, 15 février 2006, http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/references/politique/instructions/securit_f.htm

Pour les préoccupations du CCR, voir résolution 14 du CCR, juin 2005, <http://www.ccrweb.ca/resjuin05.html>.

Mesures coercitives dans les écoles

Suite aux événements fin avril 2006 concernant l'arrestation des enfants dans les écoles par les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le CCR a écrit une lettre de plainte à l'ASFC. La réponse de l'agence incluait une copie d'un bulletin opérationnel de mai 2006 « Des agents de l'ASFC qui fréquentent les écoles dans le but d'arrêter les parents d'enfants d'âge scolaire ». Selon le bulletin, « Les agents de l'ASFC sont interdits d'entrer dans les écoles ou d'accéder à des renseignements scolaires dans le but d'appliquer la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), sauf dans des circonstances extraordinaires. »

Communication avec les groupes de parrainage

Des initiatives qui visent à améliorer la communication avec les groupes de parrainage privé de réfugiés incluent des téléconférences mensuelles du sous-comité ONG-gouvernemental et un bulletin trimestriel de la Division de rétablissement de CIC.

Références au : Rapport de situation annuel 2006 Côté « - »

Tiers pays sûr

Voir le rapport du CCR, *Les portes se ferment pour les réfugiés : Rapport sur la première année de l'Accord sur les tiers pays sûrs*, 29 décembre 2005, <http://www.ccrweb.ca/resTPSdec05.html>.

Aussi les communiqués du CCR, *Des organismes entament une contestation judiciaire de l'accord sur les tiers pays sûrs*, 29 décembre 2005, <http://www.ccrweb.ca/comm29dec05.html> et *Il est démontré que l'entente sur les tiers pays sûrs contrevient aux droits des réfugiés*, 29 mars 2006, <http://www.ccrweb.ca/commtierspaysmars05.html>.

Certificats de sécurité

Voir la Chronique du CCR vol. 1, no.4, 4 juillet 2006, point g) *Le CCR présente une plaidoirie orale devant la Cour suprême dans les cas de certificats de sécurité*, <http://www.ccrweb.ca/chronique4.html#certificats>.

Retour vers la torture

Voir le communiqué du CCR, *Le Conseil canadien pour les réfugiés et Amnesty internationale appellent le gouvernement à surseoir à un renvoi en attendant que le risque de torture soit évalué*, 29 juin 2006, <http://www.ccrweb.ca/commsogi.html>.

Appel pour les réfugiés

Voir la lettre exigeant la mise en œuvre de la Section d'appel des réfugiés (lettre conjointe CCR, AI, KAIROS envoyée à tous les députés), novembre 2005, <http://www.ccrweb.ca/RADletter.pdf>

Pour la position de CIC, voir CIC, *Section d'appel des réfugiés : Document d'information*, 3 novembre 2005, <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/sar-information.html>

Le parrainage privé des réfugiés

Voir CIC, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2006*, 31 octobre 2006, <http://www.cic.gc.ca/english/pub/annual-report2006/index.html>. Le Tableau 3 note que 2 976 réfugiés parrainés par le secteur privé ont été admis en 2005, moins que le minimum des fourchettes prévues (3 000 - 4 000).

Voir également CCR, *Programme des réfugiés parrainés par le secteur privé : Défis et possibilités de l'heure*, avril 2006, <http://www.ccrweb.ca/Parrainage.pdf>.

Reunification familiale

Voir CCR, *le Manifeste sur la réunification familiale*, avril 2006, disponible à www.reunification.ca.

Voir également le communiqué du CCR, *Le Conseil canadien pour les réfugiés critique le traitement accordé aux non-citoyens par le Canada dans un rapport aux Nations Unies*, 21 mars 2006, <http://www.ccrweb.ca/commCESCRmars05.html> et Rapport au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, *Non-Citizens in Canada: Equally Human, Equally Entitled to Rights*, mars 2006, <http://www.ccrweb.ca/CESCRsubmission.pdf> (en anglais).

Personnes sans statut

Voir CCR, *Proposition pour la régularisation des individus et familles sans statut*, adoptée en juin 2006, <http://www.web.ca/ccr/regularisation.html>

Manque de nominations à la CISR

Voir le communiqué du CCR, *Les réfugiés souffrent des manquements du gouvernement en matière de nominations*, 21 septembre 2006, <http://www.ccrweb.ca/commnomCISRsept06.html>.

Armement des agents à la frontière

Cabinet du premier ministre, Communiqué, *Le Premier ministre Harper annonce des initiatives en vue de rehausser la sécurité des frontières canadiennes*, 31 août 2006, <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1302>

Voir CCR, *Lettre au premier ministre s'opposant au fait d'armer l'Agence des services frontaliers du Canada*, 26 octobre 2006, <http://www.ccrweb.ca/armeASFC.html>.

Compressions budgétaires fédérales

Ministère des finances, Communiqué, *Le nouveau gouvernement du Canada élimine des programmes ruineux, recentre les ressources financières sur les priorités et procède à une réduction importante de la dette, comme promis*, 25 septembre 2006, <http://www.fin.gc.ca/news06/06-047f.html>.

Communiqué du CCR, *Les compressions budgétaires feront mal aux réfugiés et aux immigrants*, 11 octobre 2006, <http://www.ccrweb.ca/commcompressionsoct06.html>

Déclaration du CCR, *Impact des compressions budgétaires fédérales sur les réfugiés et les immigrants*, 31 octobre 2006, <http://www.ccrweb.ca/declarationoct06.html>

Refus humanitaires

Communiqué de la coalition 'Des vies en suspens', *Des vies en suspens : Les limites des considérations humanitaires*, 26 septembre 2006, <http://www.ccrweb.ca/communviessept06.html>.

Rapport de la coalition 'Des vies en suspens', *Des vies en suspens : Les limites des considérations humanitaires*, septembre 2006, <http://www.ccrweb.ca/ViesensuspensCH.pdf>.